

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents :** M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir :** Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à Mme LEMBEZAT), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**Secrétaire de séance :** M. COSTEDOAT

**23 – 135 - RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

Le Conseil communautaire de la CCLO a adopté le 2 mai 2022, une délibération concernant « la prise de compétence en matière de carte communale et de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ».

Par délibération en date du 13 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé ce transfert de compétence.

Tout transfert de charges résultant d'un transfert de compétences doit faire l'objet d'une évaluation consignée dans un rapport qui est examiné par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT).

Cette dernière s'est réunie le 16 novembre 2023 et a examiné le rapport ci-annexé. Aux termes de ce rapport, il est proposé une procédure dérogatoire de fixation libre des attributions de compensation (page 25 du rapport de la CLECT).

Par délibération du 11 décembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé la révision libre des attributions de compensation telle qu'elle figure page 26 du rapport de la CLECT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le montant de l'attribution de compensation soit 1 461 744 €.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 19 décembre 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON



**Publiée le**